

Rapport Annuel

2021

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

SOMMAIRE

DONNEES GENERALES

Nos équipements	3
Bilan quantitatif	4
Bilan financier	5

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI

CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES

2.1 - MOYENS HUMAINS	7
2.2 - VEHICULES	7

CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE

3.1 – PARC DE BACS	9
3.2 – PARC DE COLONNES AERIENNES	9
3.3 – PARC DE DISPOSITIFS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES	10
3.4 – RATIO D'EQUIPEMENT EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE	10

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	10
4.A.2 – TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES EN 2021 ET EVOLUTION EN %	11

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

4.B.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	12
4.B.2 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET EVOLUTIONS EN %	13

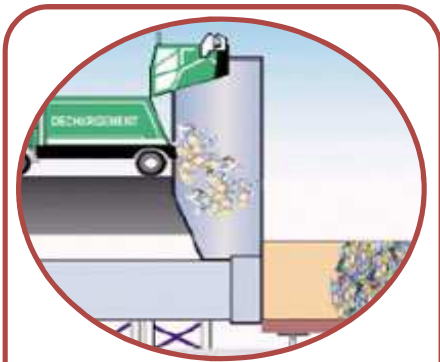
C. LA COLLECTE SEPARATIVE	
4.C.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET FREQUENCE	15
D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE	
4.D.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET FREQUENCE	16
E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES	
4.E.1 – ORGANISATION	17
4.E.2 – TONNAGES	18
CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS	19
F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	
	19
G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES	
	19
CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS	20
H. TONNAGES TRAITES ET TRIES - VALORISATION	
6.H.1 – ORGANISATION	20
6.H.2 – TONNAGES	21
CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS	23
CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2021 ET LES PERSPECTIVES 2022	25
ANNEXES	28

DONNEES GENERALES

Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône
6 communes
100 594 habitants
375 km²

1^{er} juin 2010 : Mise en place de la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets
 77 189,20 tonnes de déchets traités en 2021 (73 783 tonnes en 2020) dont :
 30 012,34 tonnes de déchets ayant subi une valorisation matière et organique
 2 100,58 tonnes de déchets valorisés énergétiquement et
 45 076,28 tonnes de déchets enfouis.

NOS EQUIPEMENTS

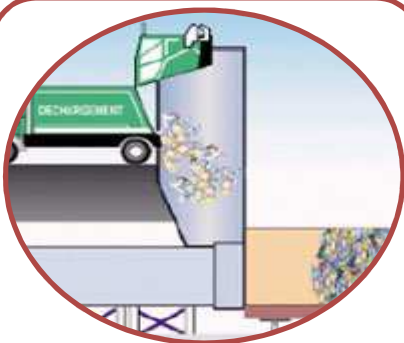


1 centre de transfert à
Grans et 1 à Istres (privé)



5 déchetteries : à Miramas, Fos-sur-
Mer, Grans, Istres et Entressen

Gestion assurée par des prestataires



1 centre de transfert à Port-
Saint-Louis-du-Rhône



1 déchetterie à Port-Saint-Louis-du-
Rhône

Gestion directe en Régie

BILAN QUANTITATIF DES DECHETS COLLECTES ET TRAITES EN 2021

ORIGINE	TONNAGE COLLECTE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
Déchetteries	25 846,43	29 360,34	+13,60%
OMR (Déchets des ménages, Déchets Urbains)	39 604,08* <small>*Tonnage corrigé</small>	39 653,27	+0,12%
Collecte Sélective (EMR/JRM/VERRE)	3 491,31	3 417,39	-2,12%
Collecte Séparative (cartons, papiers, piles, déchets verts, ampoules...)	1 411,36	1 106,11	-21,63%
Autres (déchets verts et gravats apports villes + réemploi + encombrants)	3 427,63	3 733,24	+8,92%
TOTAL	73 827,55	77 270,35	+4,73%

COLLECTE SELECTIVE	TONNAGE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
PAV EMR/JRM	1 832,54	1 877,12	+2,43%
PAV VERRE	1 500,01	1 370,99	-8,60%
Porte-à-porte EMR/JRM	158,76	169,28	+6,63%
TOTAL	3 491,31	3 417,39	-2,12%

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
Valorisation matière	27 971,19	30 012,34	+7,30%
Enfouissement	42 765,14	45 076,28	+5,40%
Valorisation énergétique	3 046,67	2 100,58	-31,05%
TOTAL	73 783,00	77 189,20	+4,62%

BILAN FINANCIER 2021 (€ T.T.C.)

DEPENSES

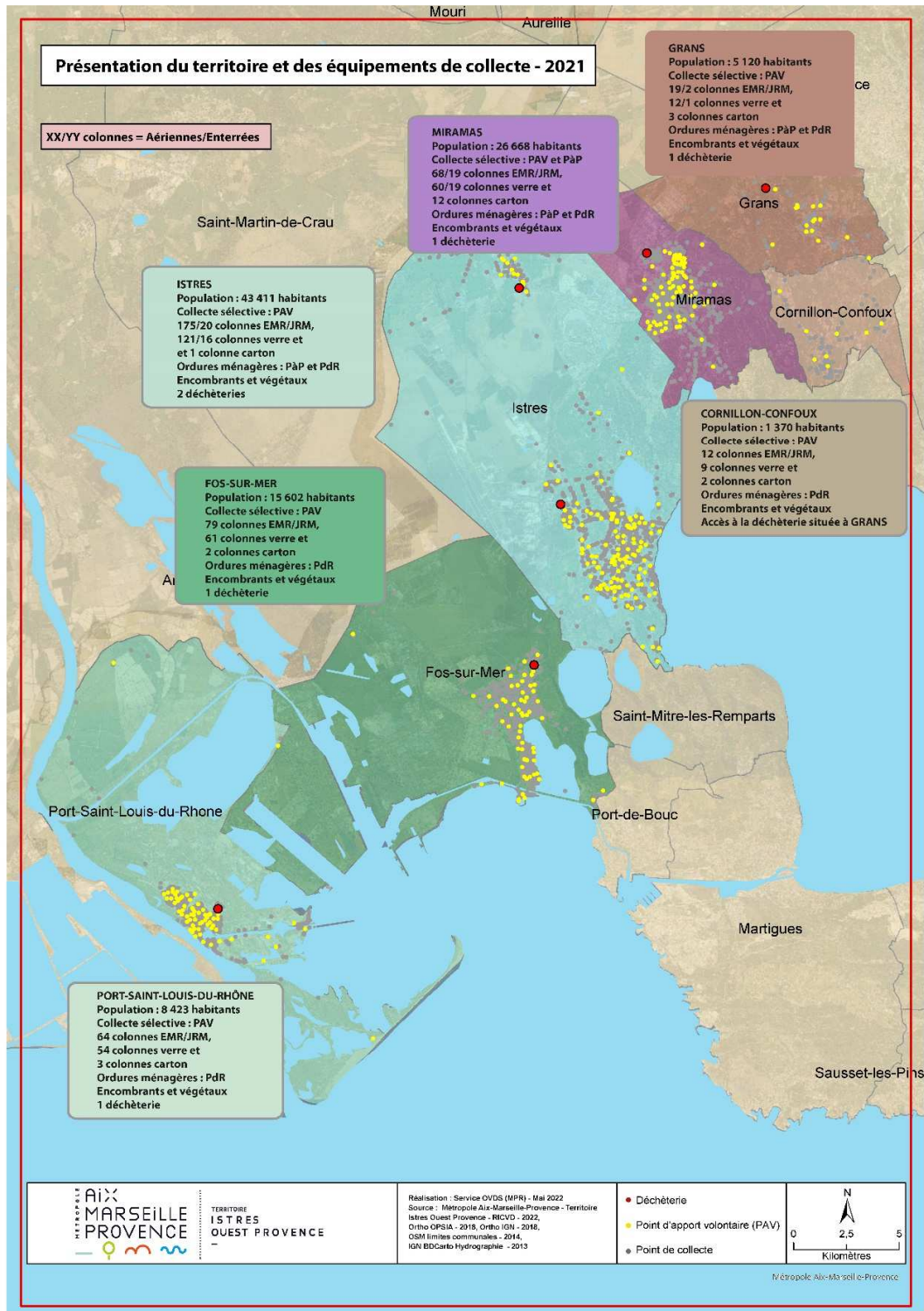
Collecte, Transfert/Transport	13 218 816,16
Traitement /Tri et Prévention	7 839 181,22
Mutualisation, charges de structure et communication	1 148 378,12
TOTAL	22 206 375,50

	Fonctionnement et Amortissement	Masse Salariale	Charges Exploitation	TOTAL
COLLECTE TRANSFERT ET TRANSPORT	6 535 826,81	5 177 340,21	1 505 649,14	13 218 816,16
TRAITEMENT ET PREVENTION	7 788 069,29	39 303,11	11 808,85	7 839 181,22
MUTUALISATION	-	-	156 999,00	156 999,00
CHARGES DE STRUCTURE	-	-	991 379,12	991 379,12
COMMUNICATION (hors prévention)	-	-	-	-
TOTAL	14 323 896,10	5 216 643,32	2 508 837,11	22 206 375,50

RECETTES

TEOM et Dépôts de déchets	12 879 458,26
Recettes Valorisation	564 234,99
Eco-Organismes	142 773,45
Abondement	8 246 486,70
Aides publiques (FCTVA, soutiens à la Com., Région, Département, ADEME...)	237 397,00
Autres Produits (loyers, contentieux...)	136 025,10
TOTAL	22 206 375,50

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI



CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES

2.1 - Moyens humains

Au 31 décembre 2021, le personnel de la Régie des Déchets se décompose ainsi :

- 110 agents sont dédiés à la collecte (agents, responsables de zones, de secteurs, équipe « bacs roulants », 1 contrôleur prestataire et 1 Responsable de la collecte),
- 5 agents sont dédiés au traitement et tri (y compris les travaux qui s'y rattachent),
- 5 agents de déchetterie (dont 1 responsable),
- 21 agents sont affectés aux services généraux (1 Directrice, 1 responsable administrative, 1 responsable technique, 16 agents ainsi qu'1 responsable du parc de véhicule et 1 agent d'atelier).

Soit **141** agents au total répartis selon l'organigramme ci-après.

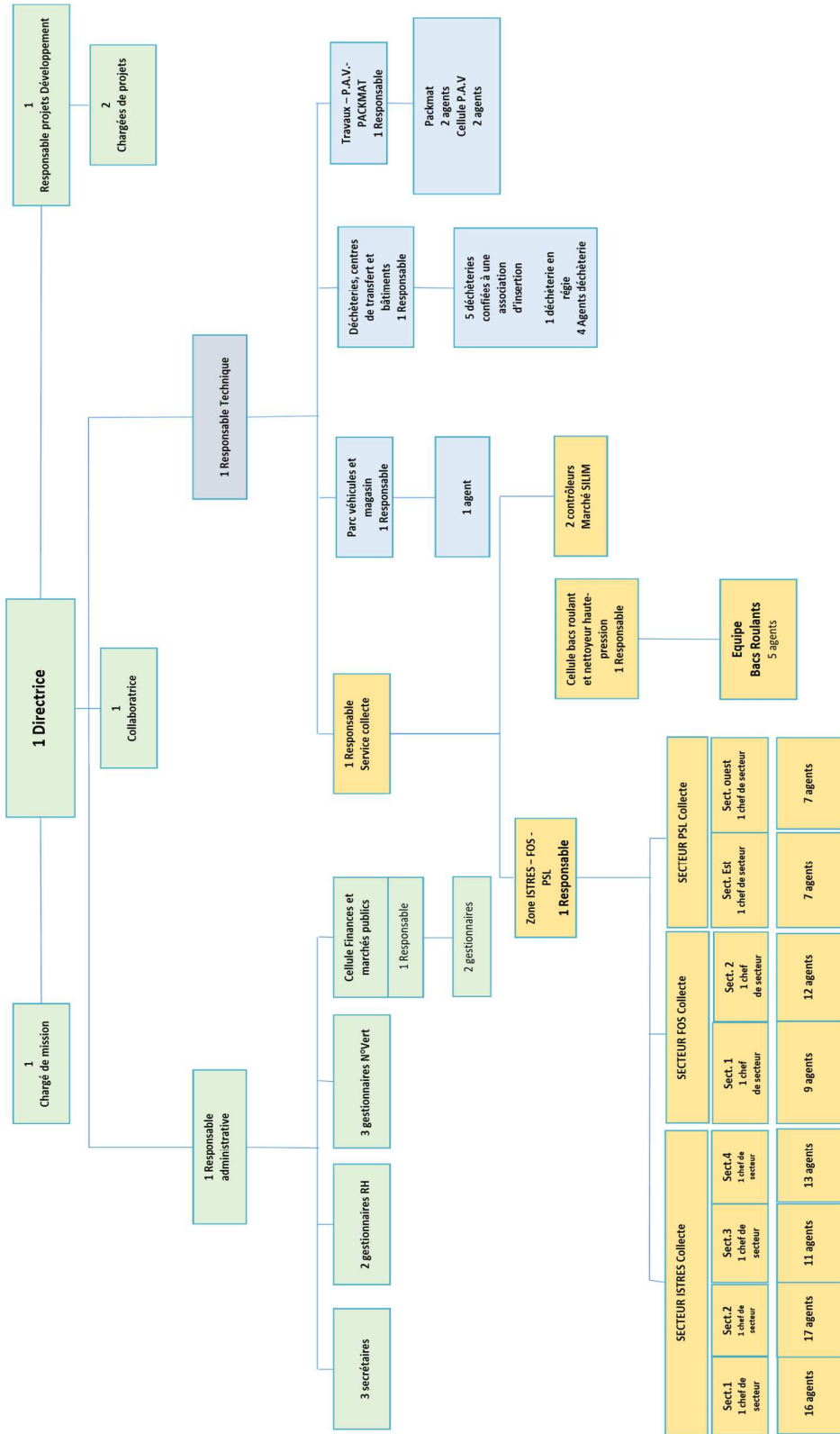
1.2 – Véhicules

La R.I.C.V.D dispose de :

- 22 véhicules d'exploitation,
- 29 véhicules de collecte dont 7 bennes à ordures ménagères (13 BOM supplémentaires sont en location longue durée), 2 mini-bennes, 5 camions végétaux et 15 véhicules encombrants et cellule bacs,
- 1 camion DAF,
- 1 camion PACKMAT (compactage en déchetterie).

Soit **53** véhicules au total.

DIRECTION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS R.I.C.V.D



CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE

3.1 – Parc de bacs

5 254 bacs de regroupement à ordures ménagères résiduelles sont déployés sur l'ensemble du Territoire Istres Ouest Provence.

Seules les villes de Miramas et Grans disposent de 1 708 bacs individuels à ordures ménagères résiduelles (1 439 à Miramas, 269 à Grans).

La ville de Miramas dispose également de 1 413 bacs individuels dédiés aux emballages ménagers recyclables/journaux, revues, magazines (EMR/JRM).

Fos-sur-Mer	863
Grans et Cornillon-Confoux	241
Istres	2 348
Miramas	1 121
Port-Saint-Louis-du-Rhône	681
TOTAL	5 254

3.2 – Parc de colonnes aériennes

Les habitants du Conseil de Territoire ont à leur disposition 417 bornes bi-flux (EMR/JRM), 317 bornes dédiées au verre et 23 bornes carton réparties ainsi :

VILLES	NB BORNES EMR/JRM	NB BORNES VERRE	NB BORNES CARTON	TOTAL
CORNILLON- CONFOUX	12	9	2	23
GRANS	19	12	3	34
FOS	79	61	2	142
ISTRES	175	121	1	297
MIRAMAS	68	60	12	140
PSL	64	54	3	121
TOTAL	417	317	23	757

3.3 – Parc de dispositifs enterrés et semi-enterrés

Le parc de colonnes enterrées et semi-enterrées se compose de :

- **49** colonnes dédiées aux ordures ménagères résiduelles dont **26** à Istres (5 dans le quartier Bardin, 11 dans le Centre Ancien, 3 au Forum des Carmes, 4 à Trigance, 2 au chemin du Tour de L'Etang et 1 au chemin des Cognets), **20** à Miramas (La Maille et Mercure) et **3** situés à Grans (résidence l'Enclos),
- **41** dédiées aux EMR/JRM dont **20** à Istres, **19** à Miramas et **2** à Grans,
- **36** colonnes dédiées au verre dont **16** à Istres, **19** à Miramas et **1** à Grans.

3.4 – Ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire

Fin 2021, le territoire dispose de 458 colonnes d'apport volontaire bi-flux, soit une colonne pour 220 habitants et 353 colonnes d'apport volontaire verre soit une colonne pour 285 habitants. Il dispose également de 23 colonnes carton réparties sur l'ensemble du territoire.

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – Modalités de collecte, mode de gestion et fréquence

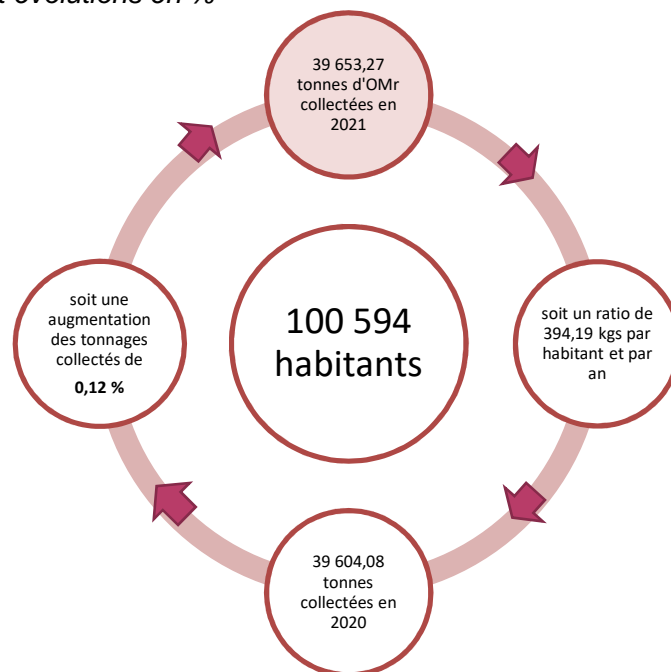
La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée majoritairement en points de regroupement (bacs de surface ou colonnes enterrées ou semi-enterrées). Seuls certains quartiers pavillonnaires des villes de Grans et Miramas sont collectés en porte-à-porte au moyen de bacs individuels.

La collecte des colonnes enterrées et semi-enterrées est effectuée par un prestataire privé sur l'ensemble du territoire tout comme la collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles situés sur les villes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas.

Pour les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, elle est réalisée en régie.

collecte résiduelle	fréquences
Cornillon-Confoux	C3
Fos-Sur-Mer	C2, C3, C6 et C7
Grans	C6 (1 quartier) C3 (2 quartiers)
Istres	C1, C2, C3, C5, C6 et C7
Miramas	C2 (marchés forains), C3, C5 (encombrants et végétaux), C6 et C7
Port-Saint-Louis-du-Rhône	C1, C2, C3, C4, C5, C6 et C7

4.A.2 – Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées en 2021 et évolutions en %



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée en 2021 (déchets des ménages et assimilés + déchets urbains) est de 39 653,27 tonnes. Il est à noter une augmentation de 0,12% par rapport à 2020 (39 604,08 tonnes).

Tonnages collectés d'ordures ménagères et assimilés en 2021

Centre de transfert	CT ISTRES					CT GRANS							CT Port St Louis		CT GRANS				CT ISTRES			Refus de coll. Sélect (Suez)		
	Communes	FOS	FOS (ANCO)	ISTRES	ISTRES (sllim be)	ISTRES (ANCO)	MIRAMAS (sllim)	MIRAMAS (sllim be)	MIRAMAS (Déclit 13-clesud)	MIRAMAS (ANCO)	GRANS CORNILLON (*) (Sllim)	GRANS CORNILLON (*) (sllim be)	GRANS CORNILLON (*) (ANCO)	PORT SAINT LOUIS	PORT SAINT LOUIS (ANCO)	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Déchets urbains (ST Miramas)	Déchets urbains (ST Grans)	Déchets urbains PAPREC (ST Grans)	Déchets urbains (ST Cornillon)		Déchets urbains (ST Istres)	Déchets urbains PAPREC (ST Istres)
JANVIER	454,44	0,00	1 181,25	56,86	0,00	697,30	57,02	0,36	0,00	156,30	3,20	0,00	271,77	0,00	2 676,50	2 950,41	30,80	1,22	6,46	0,00	1,38	27,66	0,56	27,03
FEVRIER	464,72	9,62	1 161,68	53,92	0,00	688,06	55,44	0,30	0,00	145,72	1,86	0,00	271,27	0,00	2 852,59	2 770,27	19,76	1,04	10,00	0,00	1,94	32,80	1,44	24,64
MARS	556,36	0,00	1 311,42	59,16	23,36	768,40	66,46	0,00	26,30	169,98	3,46	0,00	312,27	0,00	3 297,17	3 198,87	21,32	1,20	6,00	0,00	1,74	46,02	1,66	28,63
1 ^{er} trimestre	1 475,52	9,62	3 654,35	169,94	23,36	2 153,76	178,92	0,66	26,30	472,00	8,52	0,00	855,31	0,00	9 028,26	8 919,55	71,88	3,46	22,48	0,00	5,06	106,48	3,66	80,30
AVRIL	545,00	0,00	1 343,14	52,90	5,36	766,28	59,26	0,24	0,00	167,96	5,38	0,00	303,49	8,86	3 257,87	3 055,58	26,56	1,46	12,36	0,00	2,76	52,54	1,52	30,44
MAI	568,91	0,00	1 445,40	60,52	0,00	809,54	67,66	0,28	0,00	176,84	7,28	0,00	328,60	0,00	3 465,03	3 405,12	16,82	1,72	6,18	0,00	2,86	39,16	2,58	27,53
JUIN	578,08	11,50	1 408,91	60,26	0,00	766,66	65,32	0,48	25,28	179,56	5,92	0,00	351,61	1,66	3 455,24	3 443,43	25,38	2,02	4,32	0,00	2,80	53,86	6,12	30,73
2 ^e trimestre	1 691,99	11,50	4 197,45	173,68	5,36	2 342,48	192,24	1,00	25,28	524,36	18,58	0,00	983,70	10,52	10 178,14	9 904,13	68,76	5,20	22,86	0,00	8,42	145,56	10,22	88,70
JUILLET	608,60	0,00	1 397,46	60,32	29,54	804,60	63,16	0,38	0,00	183,76	5,64	0,00	341,10	9,72	3 504,28	3 372,42	26,53	2,02	7,08	0,00	2,90	50,84	11,34	29,47
AOUT	594,40	0,00	1 384,28	66,72	3,22	756,16	68,20	0,34	0,00	186,94	5,02	0,00	272,10	7,40	3 344,78	3 408,11	21,12	2,16	2,66	0,00	1,59	53,76	10,42	31,58
SEPTEMBRE	466,22	0,00	1 133,84	68,80	0,00	739,18	55,82	0,24	0,00	167,32	4,58	0,00	287,60	0,00	2 923,60	3 182,67	29,24	1,18	7,46	0,00	2,08	48,27	1,68	19,75
3 ^e trimestre	1 669,22	0,00	3 915,58	195,84	32,76	2 299,94	187,18	0,96	0,00	538,02	15,24	0,00	900,80	17,12	9 772,66	9 963,20	76,89	5,36	17,20	0,00	6,57	152,87	23,44	80,80
OCTOBRE	522,08	0,00	1 420,94	64,54	0,00	727,74	63,24	0,38	24,94	162,96	5,50	0,00	441,56	6,84	3 440,72	3 168,94	26,86	2,16	7,04	0,00	15,26	56,70	4,48	20,60
NOVEMBRE	461,88	10,52	1 045,48	69,62	12,90	721,62	62,44	0,26	0,00	157,82	5,40	0,00	274,79	3,70	2 826,43	3 112,62	40,96	1,20	19,62	0,00	33,36	69,64	15,60	27,55
DÉCEMBRE	517,92	0,00	1 306,60	68,80	33,44	741,54	63,54	0,24	0,00	168,76	4,72	0,00	280,21	0,00	3 185,77	3 171,96	28,08	1,64	14,00	0,00	32,54	84,90	10,88	27,06
4 ^e trimestre	1 501,88	10,52	3 773,02	202,96	46,34	2 190,90	189,22	0,88	24,94	489,54	15,62	0,00	996,56	10,54	9 452,92	9 453,52	95,90	5,00	40,66	0,00	81,16	211,24	30,96	75,20
TOTAL	6 338,61	31,64	15 540,40	742,42	107,82	8 987,08	747,56	3,50	76,52	2 023,92	57,96	0,00	3 736,37	38,18	38 431,98	38 240,39	313,43	19,02	103,20	0,00	101,21	616,15	68,28	325,00
																	39 653,27							

Les déchets de nettoyage de la voirie, appelés aussi déchets urbains (DU), sont comptabilisés avec les ordures ménagères résiduelles car ils sont pris en charge par le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence au niveau des centres de transfert uniquement. Il est à noter qu'une convention a été prise en décembre 2020 entre les communes du conseil de territoire Istres Ouest Provence et la Métropole afin de refacturer le traitement des déchets urbains, des déchets verts et des gravats issus de l'activité des services techniques des villes.

La quantité de ces déchets urbains s'élève à 122,22 tonnes pour Grans/Cornillon, 717,36 tonnes pour Istres, 313,43 tonnes pour Miramas et 68,28 tonnes pour Fos.

En revanche, les boues d'épuration et de curage des eaux d'assainissement ne sont pas prises en charge par la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets d'Istres Ouest Provence, mais par les exploitants des stations d'épuration. Il existe un rapport sur le service de l'eau et de l'assainissement réalisé par les services compétents.

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

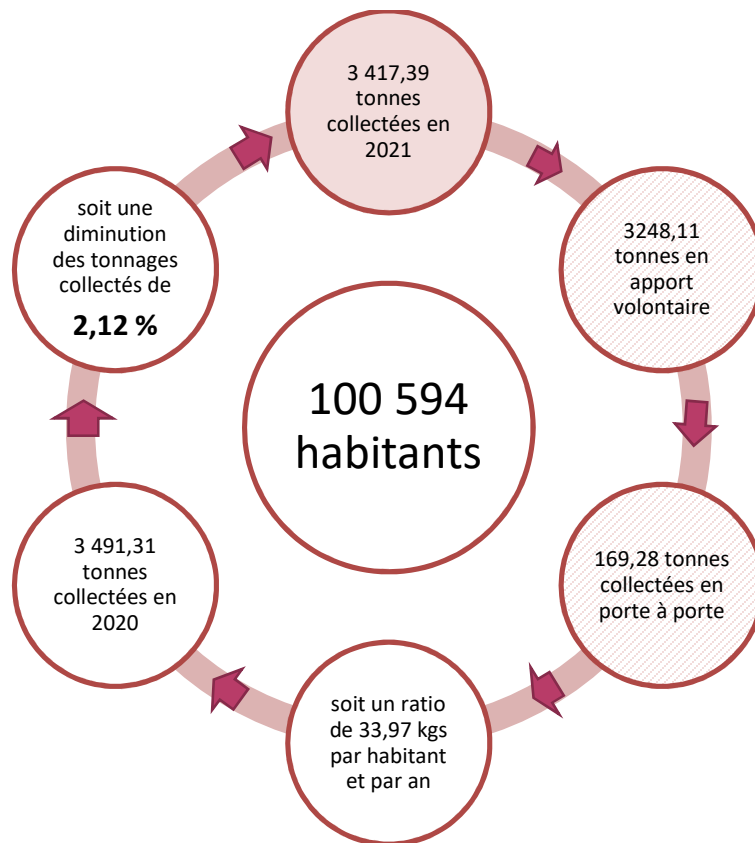
4.B.1 – Modalités de collecte et mode de gestion

L'ensemble de la population du territoire Istres Ouest Provence est desservi par des colonnes de tri (EMR/JRM et verre).

Les bornes, colonnes enterrées et semi-enterrées dédiées au tri sont collectées par des prestataires privés, tout comme les bacs individuels de tri sélectif situés dans certains quartiers de la ville de Miramas.

La collecte du verre a lieu sur l'ensemble du territoire en moyenne une fois tous les quinze jours. Quant à la collecte des EMR/JRM, elle a lieu en moyenne une fois par semaine.

4.B.2 – Tonnages des emballages, verre et papier collectés en 2021 et évolutions en %



Résultats 2021 et ratios 2020-2021 de la collecte sélective

2020 - 2021																
COMMUNE	Nombre d'habitants		PAV Verre (en tonnes)		Kg/hab PAV Verre	PAV EMR/JRM (en tonnes)		Kg/hab PAV EMR/JRM	Porte à Porte EMR/JRM (en tonnes)		Kg/hab PàP EMR/JRM	EMR/JRM (PAV+PàP) Total Kg/hab	Total collecte sélective (en tonnes)		RATIO (Kg/hab.)	
	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2020	2021
CORNILLON	1 373	1 370	47,17	51,98	37,94	45,48	55,75	40,69				40,69	92,65	107,73	67,48	78,64
FOS/MER	15 494	15 602	230,54	241,88	15,50	297,02	294,92	18,90				18,90	527,56	536,80	34,05	34,41
GRANS	5 118	5 120	140,40	131,64	25,71	120,93	132,34	25,85				25,85	261,33	263,98	51,06	51,56
ISTRES	43 133	43 411	708,52	549,50	12,66	911,31	935,39	21,55				21,55	1 619,83	1 484,89	37,55	34,21
MIRAMAS	26 470	26 668	266,98	280,45	10,52	313,70	304,66	12,88	158,76	169,28	56,07	17,77	739,44	754,39	27,94	28,29
PSL	8 449	8 423	106,40	115,54	13,72	144,10	154,06	18,29				18,29	250,50	269,60	29,65	32,01
TOTAL	100 037	100 594	1 500,01	1 370,99	13,63	1 832,54	1 877,12	19,24	158,76	169,28	56,07	20,34	3 491,31	3 417,39	34,90	33,97
EVOLUTION	0,56%		-8,60%			2,43%			6,63%				-2,12%		-2,66%	
Ratio Kg/Hab.			14,99	13,63		18,89	19,24		52,59	56,07			34,90	33,97		

L'analyse flux par flux (tableau ci-dessus) montre une diminution de l'apport du verre en PAV sur le territoire (-8,60%) : Istres (-22,44%), Grans (-6,24%), malgré une augmentation du tonnage sur toutes les autres villes ; Cornillon-Confoux (+10,20%), Port-Saint-Louis-du-Rhône (+8,59%), Miramas (+5,05%) et Fos-sur-Mer (+4,92%).

Concernant la collecte des EMR/JRM en points d'apport volontaire, on observe une augmentation générale sur l'ensemble du territoire (+2,43%) : Cornillon-Confoux (+22,58%), Grans (+9,44%), Port-Saint-Louis-du-Rhône (+6,91%) et Istres (+2,64%), malgré une diminution du tonnage sur Miramas (-2,88%) et Fos-sur-Mer (-0,71%).

Concernant le porte-à-porte, il est à noter une augmentation sur la ville de Miramas de 6,63%.

En 2021, la collecte sélective a donc représenté 3 417,39 tonnes (verre compris), soit une diminution de 2,12% par rapport à 2020.

C. LA COLLECTE SEPARATIVE

4.C.1 – Tonnages collectés en 2021 et fréquence

La RICVD a mis en place la collecte des cartons, par le biais d'un marché d'insertion, sur les villes d'Istres, Fos-sur-Mer, Port-St-Louis-du-Rhône et Miramas. Elle est effectuée deux fois par semaine (les mardis et vendredis soirs).

Depuis le 1^{er} mars 2019, la collecte s'effectue en bornes de tri via une entreprise d'insertion, à raison de deux fois par semaine (les mercredis et samedis).

Le tonnage global collecté est estimé à 115,46 tonnes.

Les agents de la RICVD collectent tous les vendredis le papier dans certains services administratifs et les ambassadeurs du tri dans les écoles du territoire. Le tonnage collecté est estimé à 30 tonnes.

Concernant les déchets verts, ils sont collectés sur rendez-vous et font également l'objet d'enlèvements réguliers suite à des dépôts sauvages du lundi au vendredi. La RICVD a collecté 953,39 tonnes de déchets verts.

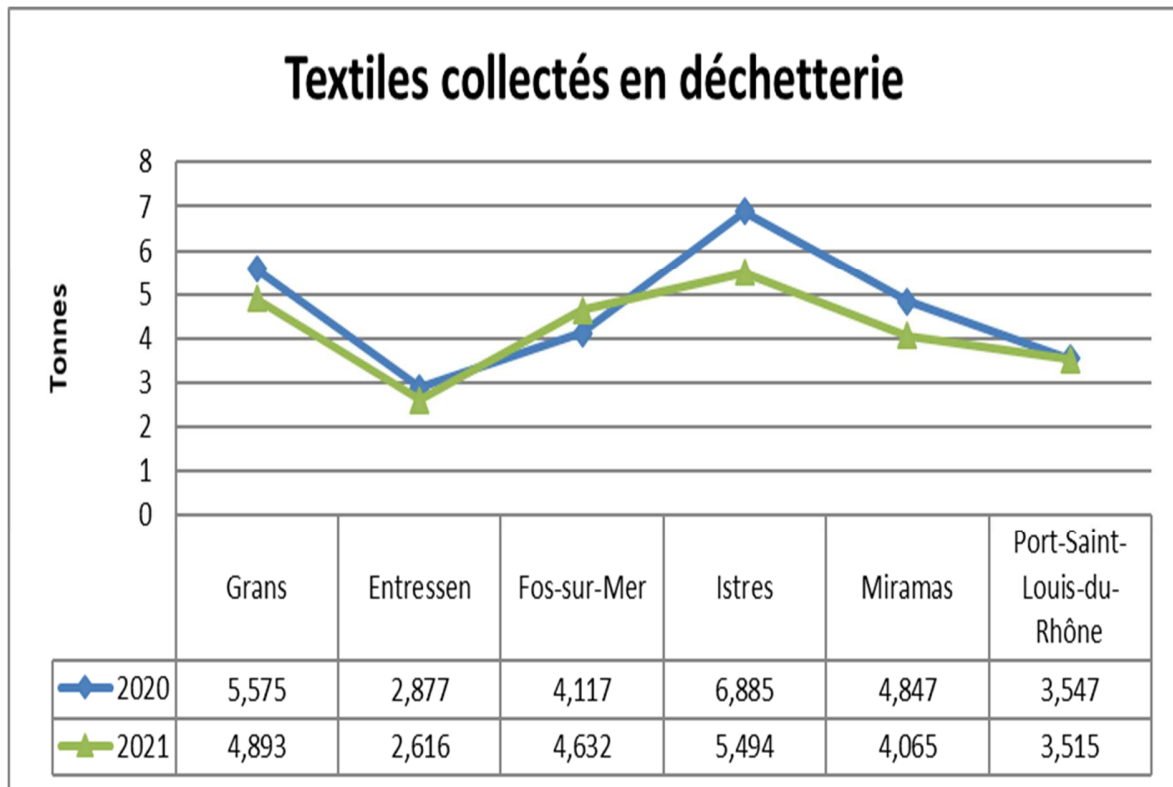
Enfin, afin de permettre la collecte et le recyclage des vêtements, textiles et chaussures usagés, une convention avec l'entreprise d'insertion « Le Relais Provence » a été renouvelée en 2017 pour 5 ans.

Toutes les déchetteries du Conseil de Territoire sont équipées de bornes mises à disposition et collectées par « le Relais », ce qui a permis de collecter plus de 25,22 tonnes. Il est à noter une diminution de 9,45% par rapport à 2020.

La RICVD a également pu collecter au sein de ses déchetteries 4,77 tonnes de piles et 2,49 tonnes d'ampoules et néons.

La collecte séparative est stockée en déchetteries et enlevée par les prestataires dédiés.

Collecte cartons	Collecte papiers de bureau	Collecte piles	Collecte déchets verts	Collecte ampoules et néons	Collecte bois	Total
115,460	30,000	4,773	953,390	2,490	0,000	1 106,113



D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE

4.D.1 – Tonnages collectés en 2021 et fréquence

Sur l'ensemble du territoire, les encombrants de type ménager sont collectés sur rendez-vous et font également l'objet d'enlèvements réguliers suite à des dépôts sauvages. Ces interventions ont permis de collecter 1 700 tonnes.

E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES

4.E.1 – Organisation

Le territoire dispose de 6 déchetteries : 5 sont exploitées via un marché d'insertion (Istres, Entressen, Fos-sur-Mer, Grans et Miramas, 1 est gérée en régie (Port-St-Louis-du-Rhône).

Les professionnels sont acceptés sur l'ensemble des sites (sauf les week-ends) sur présentation d'une carte d'accès. Les dépôts sont facturés au volume estimé selon les conditions ci-après, conformément au règlement des déchetteries du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence:

	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Végétaux	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Gravats – Démolition	10,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Encombrants	15,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Cartons	Gratuit	5,00 €/m ³
Papiers	5,00 €/m ³	5,00 €/m ³
Bois	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Pneumatiques	1,00 € l'unité	Refusé
DMS	2,00 €/kg	Refusé

4.E.2 – Tonnages des apports directs en déchetteries

Les apports directs 2021 (29 360,34 tonnes) ont augmenté de 13,60% par rapport à 2020 (25 846,43 tonnes).

Cette augmentation s'explique notamment en raison de la reprise de l'activité générale qui a succédé au confinement de 2020 durant lequel les déchetteries ont été fermées. Il est à noter également un afflux plus conséquent des professionnels hors territoire sur la déchetterie de Fos-sur-Mer.

APPORTS DIRECTS EN DECHETTERIES 2021									
	FOS-SUR-MER Tonnages	ISTRES Tonnages	ENTRESSEN Tonnages	MIRAMAS Tonnages	GRANS- CORNILLON-CX Tonnages	PORT-ST-LOUIS Tonnages	TOTAL 2021 Tonnages	TOTAL 2020 Tonnages	EVOLUTION 2020-2021 %
GRAVATS	3 499,17	2 750,32	409,81	2 714,00	1 502,98	1 110,97	11 987,25	9893,67	21,16%
ENCOMBRANTS	1 062,23	1 272,17	263,45	978,49	534,69	199,17	4 310,20	3418,69	26,08%
BOIS	668,09	868,20		818,62	414,94	269,01	3 038,86	3100,82	-2,00%
VEGETAUX	1 063,62	1 367,80	272,94	1 337,14	1 052,45	287,44	5 381,39	5431,41	-0,92%
FERRAILLE	236,66	256,34	100,96	233,76	202,52	98,99	1 129,23	1205,62	-6,34%
ARCHIVES		4,22					4,22	5,1	-17,25%
PAPIER		26,78					26,78	25,96	3,16%
CARTON	83,04	173,19		159,04	123,12	35,48	573,87	450,83	27,29%
PNEUMATIQUES	21,94	27,30	5,92	19,88	15,46	3,66	94,16	121,04	-22,21%
BATTERIES	5,06	6,28	1,25	5,77	4,06	0,52	22,940	19,37	18,43%
DDS	50,82	62,36	14,72	50,52	34,50	13,16	226,08	191,68	17,95%
HUILES	11,16	11,72	4,35	10,71	8,28	3,60	49,82	40,86	21,93%
DEEE	176,68	254,38	36,33	195,73	118,50	34,26	815,88	607,95	34,20%
MOBILIER	506,14	532,46		301,10	182,24	177,72	1 699,66	1333,43	27,47%
TOTAL 2021	7 384,61	7 613,52	1 109,73	6 824,76	4 193,74	2 233,98	29 360,34		
TOTAL 2020	6 289,58	6 747,71	1 022,40	5 955,22	3 971,89	1 859,63		25 846,43	
	17,41%	12,83%	8,54%	14,60%	5,59%	20,13%		13,60%	

4.E.3 – Ressourcerie

Les cinq déchetteries dont la gestion est assurée par une association d'insertion (Istres ZI Tubé, Entressen, Grans, Fos et Miramas) sont équipées d'un caisson pour le réemploi. Les objets dignes d'une seconde vie y sont donc entreposés avant d'être valorisés.

26 tonnes ont ainsi été valorisées en 2021.

CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS

F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Après avoir été collectées, les ordures ménagères résiduelles transitent par les centres de transfert d'Istres (prestataire privé), Grans ou Port-Saint-Louis-du-Rhône (propriétés de la MAMP).

G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES

Le tri sélectif en porte-à-porte (169,28 tonnes) a transité par le centre de transfert de Grans. Les 3 248,11 tonnes collectées en points d'apport volontaire ont été directement acheminées comme suit :

- Le bi-flux a été acheminé au centre de tri du Jas de Rhodes (Pennes Mirabeau).
- Le verre collecté a été acheminé vers la verrerie OI-Manufacturing de Vergèze.

CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS

H. TONNAGES TRAITES ET TRIES – VALORISATION

6.H.1 – Organisation

Il existe trois types de traitement des déchets :

- La valorisation matière (recyclage, compostage, épandage, réutilisation...)
- La valorisation énergétique (par incinération avec récupération d'énergie sous la forme électrique ou thermique)
- L'enfouissement (en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux : CSDND).

Le traitement des déchets est réalisé par des prestataires privés dans des Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.) soumises à autorisations préfectorales.

Le tableau ci-après synthétise les destinations et les méthodes générales de traitement des déchets du Territoire.

Les différentes filières de traitement des déchets pour l'année 2021

Types de déchets	Mode de traitements final des déchets	Destination des déchets	Entreprises titulaires du marché
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement	CSDND Pôle multifilières de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	SUEZ RV MEDITERRANEE
Encombrants	Valorisation énergétique Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
	Enfouissement	CSDND Pôle multifilières de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	
Gravats	Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	PAPREC MEDITERRANEE
Déchets verts	Valorisation matière - Compostage	Plate-forme de compostage - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
Bois	Valorisation matière	Plate-forme de tri et de préparation du bois - Vitrolles	PAPREC MEDITERRANEE
	Valorisation énergétique		
Cartons	Valorisation matière	Centre de tri - Martigues	PAPREC MEDITERRANEE
Papiers	Valorisation matière		PAPREC MEDITERRANEE
EMR/JRM	Valorisation matière	Centre de tri de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	SUEZ RV MEDITERRANEE
Ferrailles	Valorisation matière	Centre de tri – Port de Bouc	PIOMBO RECYCLAGE
Verre	Valorisation matière	Verrerie de Vergèze	OI MANUFACTURING
DDS	Valorisation matière	Plateforme de regroupement et de tri - Rognac	SPUR ENVIRONNEMENT
	Valorisation énergétique		
Huiles claires	Valorisation matière		
Huiles noires	Valorisation énergétique		
Pneumatiques	Valorisation énergétique	Site de Rognac	ALLIAPUR
Batteries	Valorisation matière	Centre de tri - Marseille	GDE MARSEILLE
DEEE	Valorisation matière	Triade – Rousset Purfer – Marignane Daddi – Marignane Envie - Villeurbanne	ECOLOGIC
	Valorisation énergétique		

6.H.2 – Tonnages triés et traités

flux	enfouissement		valorisation matière		valorisation énergétique		TOTAL		EVOLUTION 2020 - 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
ordures ménagères	36 973,97	38 350,83			1 268,61	0,00	38 242,580	38 350,83	0,28%
déchets Urbains	1 318,45	1 221,29			45,24	0,00	1 363,690	1 221,29	-10,44%
bois			2 992,29	2 932,50	108,53	106,36	3 100,820	3 038,86	-2,00%
meuble, réemploi		101,98	827,06	841,84	533,37	781,84	1 360,430	1 725,66	26,85%
végétaux			8 224,31	7 677,71			8 224,310	7 677,71	-6,65%
ferrailles			1 205,62	1 129,23			1 205,620	1 129,23	-6,34%
papier/archives			64,70	61,00			64,700	61,00	-5,72%
cartons			502,97	689,33			502,970	689,33	37,05%
EMR/JRM	340,67	325,00 *	1 650,63	1 721,40			1 991,300	2 046,40	2,77%
verre			1 500,01	1 370,99			1 500,010	1 370,99	-8,60%
encombrants	4 038,57	4 954,80	247,83	287,89	682,30	767,51	4 968,700	6 010,20	20,96%
batteries			19,37	22,94			19,370	22,94	18,43%
DEEE	91,19	122,38	455,96	611,91	60,79	81,59	607,940	815,88	34,20%
pneus					121,04	94,16	121,040	94,16	-22,21%
DDS			5,75	6,78	185,93	219,30	191,680	226,08	17,95%
huiles					40,86	49,82	40,860	49,82	21,93%
gravats	2,29		10 267,80	12 651,56			10 270,090	12 651,56	23,19%
Piles			4,86	4,77			4,860	4,77	-1,85%
ampoules			2,03	2,49			2,030	2,49	22,66%
TOTAUX	42 765,14	45 076,28	27 971,19	30 012,34	3 046,67	2 100,58	73 783,00	77 189,20	4,62%
EVOLUTION 2020-2021	5,40%		7,30%		-31,05%				

* Refus de la collecte sélective traités en tant qu'OMr

CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS

Une hausse du coût du service de +5,46% est constatée en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les dépenses se décomposent comme suit :

	2020	2021	
Collecte, transfert et transport	13 245 202,35 €	13 218 816,16 €	- 00,20 %
Traitement, tri et prévention	6 634 191,29 €	7 839 181,22 €	+ 18,16 %
Mutualisation, charges de structures et communication	1 178 161,72 €	1 148 378,12 €	- 02,53 %

Concernant la première étape technique (collecte, transfert et transport), une baisse de 0,20% est constatée.

Concernant la deuxième étape technique (traitement, tri et prévention), on note une augmentation de plus de 1 200 000 € en raison essentiellement du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (la TGAP ayant augmenté de 48% entre 2020 et 2021). De même, il est à noter une augmentation du coût du traitement ainsi que de la quantité des déchets de déchetteries (Nouveaux Marchés relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets collectés sur les déchetteries qui ont démarré le 1^{er} septembre 2021).

Concernant la troisième étape technique (mutualisation, charges de structures et communication), on relève une diminution d'environ 30 000 €.

Concernant les recettes, elles s'élèvent pour 2021 à **22 206 375,50 €** (21 057 555,36 € en 2020).

Les recettes se décomposent comme suit :

	2020	2021	
TEOM et Dépôts de déchets	7 819 034,00 €	12 879 458,26 €	+ 64,72 %
Recettes Valorisation	55 478,49 €	564 234,99 €	+ 917,03 %
Eco-Organismes	163 849,59 €	142 773,45 €	- 12,86 %
Abondement et Aides Publiques	12 784 492,19 €	8 483 883,70 €	- 33,64 %
Autres Produits	234 701,09 €	136 025,10 €	- 42,04 %

L'augmentation de la TEOM de 64,72% s'explique en grande partie par la hausse du taux d'enlèvement des ordures ménagères de 7% à 11%.

La hausse conséquente des recettes de valorisation (+917,03%) s'explique principalement par la perception en 2021 des soutiens de l'année 2020.

CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2021 ET LES PERSPECTIVES 2022

A. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

• **Premières distributions de composteurs**

Le 13 octobre 2021 a eu lieu la première permanence de distribution de composteurs individuels sur le territoire de Istres-Ouest Provence, action prévue dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les composteurs sont distribués lors de permanences sur les 6 communes.

821 composteurs ont ainsi été distribués entre les mois d'octobre et décembre 2021.

• **Passage en Extension des Consignes de Tri des emballages (ECT)**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que 100% des français puissent trier 100% de leurs emballages au 31 décembre 2022.

Le Territoire Istres-Ouest Provence ayant été retenu à l'appel à projets lancé par CITEO, depuis le 1er novembre 2021, les habitants appliquent par conséquent de nouvelles consignes de tri. La liste des déchets recyclables est élargie à l'ensemble des emballages en plastique (tubes de dentifrice, pots de crème, blisters et sachets en plastique, pots de yaourts...).

Une campagne de communication a permis d'informer les habitants de ce changement (affichage, nouveau guide du tri, articles dans la presse, animations sur les marchés...).

• **Distribution d'autocollants STOP PUB**

Une autre des actions phare du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la distribution d'autocollants STOP PUB pour les administrés, et ce, afin de réduire la quantité des imprimés non sollicités.

Des autocollants ont été mis à disposition dans les Mairies, Mairies annexes, médiathèques et certains établissements recevant du public.

• **Renouvellement de nombreux marchés**

Au cours de l'année 2021, un important travail a été mené afin de relancer de nombreux marchés publics arrivant à terme.

Cela a conduit au changement de plusieurs prestataires, notamment ceux assurant la collecte des bornes de tri sélectif, la collecte des ordures ménagères sur les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas, la gestion du centre de transfert de Grans...

• **Rédaction de nombreux protocoles transactionnels**

Les conséquences mondiales de la COVID 2019 sur le coût des matières premières et la pénurie de ces dernières, ont obligé le territoire à travailler sur la rédaction de nombreux protocoles transactionnels avec des prestataires, et ce, avec pour objectif d'assurer la continuité du service public.

B. PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022

- **Poursuite et intensification des distributions de composteurs**

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre et intensifier les distributions de composteurs individuels afin de permettre à un plus grand nombre d'administrés de composter leurs déchets et, par conséquent, de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

- **Bilan du passage en Extension des Consignes de Tri des emballages**

L'analyse des données de la première année suite au passage en ECT sera capitale. Elle permettra de dresser une analyse quantitative et qualitative des résultats et de définir éventuellement des pistes d'amélioration afin d'aller vers toujours plus d'emballages triés. Une seconde campagne de communication sera lancée durant le second semestre de l'année.

- **Lancement d'une étude d'optimisation des collectes d'ordures ménagères résiduelles**

Une étude sur l'optimisation des collectes des ordures ménagères résiduelles, réalisées en régie, devrait être lancée durant l'année 2022.

L'objectif sera d'optimiser le service réalisé sur les communes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

- **Réflexion sur le déploiement de nouvelles REP**

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a mis en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

Il conviendra d'étudier la faisabilité de leur mise en place pratique et leur déploiement.

C. PREVENTION ET MESURES PRISES EN COMPTE POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Les deux principales actions de prévention lancées en 2021 sont celles relatives au démarrage de la distribution des composteurs individuels et des autocollants STOP PUB (voir paragraphe « Faits marquants de l'année 2021 »).

DECHETTERIES	HORAIRE D'OUVERTURE
<p>DECHETTERIE DE GRANS / CORNILLON Quartier Cannebières 13450 GRANS</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE D'ENTRESSEN à ISTRES Draille Cimetière 13118 ENTRESSEN</p>	<p>Du lundi au vendredi: 13h30-18h00 Samedi 8h30-12h00 et 13h30 -18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DU MAZET à FOS Route d'Istres RN 568 13270 FOS-SUR-MER</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DU TUBE à ISTRES Rue Copernic 13800 ISTRES</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DES MOLIERES à MIRAMAS ZI Les Molières 13140 MIRAMAS</p>	<p>Du lundi au samedi 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DE MALEBARGE à PORT-SAINT-LOUIS du RHONE ZAC de Malebarge 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>

GLOSSAIRE

Apport volontaire :

Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) :

déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur rechargeable.

Déchets ultimes :

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

EMR :

Emballages ménagers recyclables (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).

Encombrants ou monstres :

déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (Literie, sanitaires, meubles, ...).

EPCI :

(Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au

sein de périmètres de solidarités.

Installations classées :

installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

ISDD (Installations de Stockage des Déchets Dangereux) et ISDND (Non Dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement.

ISDI :

Installation de Stockage de Déchets Inertes.

JRM :

Journaux Revues Magazines

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :

Déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.

PàP :

Collecte en Porte-à-Porte.

PAV (Point d'Apport Volontaire) :

lieu où sont posées les colonnes de tri sélectif

PdR :

Collecte en Point de Regroupement.

Refus de tri (indésirables) :

emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.

Tri sélectif :

Déchets EMR, JRM et Verre

Valorisation :

Elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source : directive cadre européenne de 1991).

Valorisation énergétique :

procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

Valorisation matière :

valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.